

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ PLÉNIER  
DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 5  
FÉVRIER 2018, À 16 H 34, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Présidente	Anitra Bostock
Mairesse	Christina Smith
Conseillers	Mary Gallery Kathleen Kez Conrad Peart Jeff J. Shamie
Absents	Marina Brzeski Philip A. Cutler Cynthia Lulham

**NOTE AU LECTEUR :**

Les commentaires et opinions et tout point de vue consensuel exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur capacité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

Administration	Benoit Hurtubise, Directeur Général (DG) Nicole Dobbie, Directrice adjointe des Services juridiques et Greffière adjointe
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

---

M<sup>me</sup> Jocelyne Dragon, directrice du Service des ressources humaines, se joint à la réunion à 16 h 34.

**ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL**

**Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 5 février 2018**

**Il est convenu** que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 5 février 2018 soit adopté, avec l'ajout des éléments suivants à la rubrique Affaires nouvelles :

- Déneigement – Mise à jour (directeur général Hurtubise)
- Compresseurs de l'aréna (directeur général Hurtubise)

### **POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE**

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La directrice Dragon quitte la réunion à 17 h 08. M<sup>e</sup> St-Jean se joint à la réunion à 17 h 08.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

M<sup>e</sup> St-Jean quitte la réunion à 17 h 33.

### **SOMMAIRE DES PROJETS DE DÉMOLITION ET LEURS PROGRAMMES RESPECTIFS DE REMPLACEMENT : 4014-4022, RUE SAINTE-CATHERINE ET 2307, BOULEVARD DORCHESTER**

M<sup>me</sup> Nathalie Jodoin, directrice adjointe du Service d'aménagement urbain, se joint à la réunion à 17 h 33.

Pour faire suite à l'évaluation préliminaire des demandes de permis de démolition visant les immeubles situés au 4014-4022, rue Sainte-Catherine et au 2307, boulevard Dorchester, le Service d'aménagement urbain organise deux audiences à cet égard, qui auront lieu en février.

Les demandeurs pour l'immeuble situé au 4014-4022, rue Sainte-Catherine ont demandé la démolition totale de l'immeuble commercial à trois étages construit en 1928 et modifié en 1960, pour le remplacer par un immeuble à usages multiples, dont la moitié comportera sept étages et l'autre moitié, 10 étages. La hauteur maximale des immeubles situés dans cette portion de la rue Sainte-Catherine a été augmentée récemment, en raison surtout de la hauteur considérablement plus grande des édifices situés à l'est et à l'ouest.

Seule une petite portion de l'immeuble situé au 2307, boulevard Dorchester, ancien emplacement de l'Hôpital de Montréal pour enfants, se trouve dans les limites de la Ville. Construit aux alentours de 1930, la portion du complexe situé dans les limites de la Ville a une hauteur d'un étage et consiste en une aire de stationnement fermée. Le réaménagement proposé prévoit un complexe urbain à usages multiples d'une hauteur de 20 à 32 étages. À titre de programme de remplacement temporaire, l'espace sera aménagé de façon à améliorer la circulation piétonne.

M<sup>me</sup> Jodoin communique les conditions recommandées par le Service d'aménagement urbain quant à chaque permis de démolition, plus précisément pour l'immeuble situé au 2307, boulevard Dorchester dans le cas où le permis serait accordé à la suite de l'audience. Il est précisé que la protection de l'intégrité structurelle de la *Maison des infirmières*, immeuble de catégorie I qui sera conservé en raison de sa valeur patrimoniale, devra être assurée lors des travaux de démolition.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

M<sup>me</sup> Jodoin quitte la réunion à 18 h 09.

- **Il est convenu** que les documents qui seront disponibles à des fins de consultation, et qui seront indiqués comme tels dans les avis publics annonçant les audiences portant sur les travaux de démolition, seront affichés sur le site Web, à l'exception des plans de conception appartenant à un tiers.

### **ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL (suite)**

#### **Confirmation du procès-verbal de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 15 janvier 2018**

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 15 janvier 2018 est adopté, avec des corrections.

#### **Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 15 janvier 2018**

Le directeur général rapporte que le Café Mouton noir conservera son bail actuel conclu avec la Ville, ainsi que les conditions y afférentes; toutefois, une seule modification sera apportée, soit que le Café puisse demeurer ouvert jusqu'à 23 h.

#### **Points à l'ordre du jour du Conseil à discuter à la réunion du Comité plénier**

Les membres du Comité plénier du Conseil discutent du point 13, « Avis de motion – Projet de modification du Règlement sur le bruit », qui, s'il est adopté, interdira les souffleurs à feuilles à essence à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, date du début de l'utilisation autorisée des souffleurs à feuilles pour la saison du printemps, et qui interdira également les tondeuses à gazon à essence à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019. De nombreuses municipalités d'Amérique du Nord ont déjà imposé cette interdiction, et les municipalités voisines ont exprimé leur intérêt de suivre l'élan donné par Westmount à cet égard. La Ville fait l'achat de souffleurs à feuilles électriques pour le compte du Service des travaux publics.

Les membres du Comité plénier du Conseil discutent du point 11, « Adoption – Règlement 1515 modifiant le Règlement sur le stationnement payant », dont l'un des volets accordera, si le règlement est adopté, à tous les services reconnus de partage de véhicules, actuellement Car2Go et Communauto, une exemption relative au paiement du stationnement. Les deux sociétés ont répondu très favorablement à la demande qui leur avait été faite par la Ville de transmettre, dans le cadre de leurs rapports annuels, les données GPS de leurs véhicules quant à l'emplacement où les véhicules ont été stationnés et la durée dudit stationnement. Les sociétés considèrent les caractéristiques sociodémographiques de Westmount comme étant idéales et soutiennent que leurs services sont particulièrement utiles pour éliminer le besoin d'un ménage d'acquérir un deuxième véhicule.

## **POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE (suite)**

### **NOMINATION DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL À TITRE DE CÉLÉBRANTS DE MARIAGES ET D'UNIONS CIVILES**

Les membres du Conseil examinent s'ils désirent être nommés célébrants de mariages et d'unions civiles par le Directeur de l'état civil, étant donné que, désormais, les membres des conseils municipaux ont compétence pour être désignés comme tels à la suite de l'adoption, par leur Conseil, d'une résolution demandant ladite désignation. Depuis 2008, la Ville demande cette désignation pour les membres du Conseil qui désirent agir comme célébrants, et de nombreux mariages ont été célébrés à l'hôtel de ville.

- **Il est convenu** que le point 17, « Affaires nouvelles – Nomination de membres du Conseil à titre de célébrants de mariages », sera ajouté à l'ordre du jour de la séance ordinaire de la soirée, ce qui servira, en vue de son adoption éventuelle, à titre de préalable pour la demande de la Ville au Directeur de l'état civil de désigner le maire, la conseillère Bostock, la conseillère Gallery, la conseillère Lulham, la conseillère Kez, le conseiller Cutler et le conseiller Shamie à titre de célébrants de mariages et d'unions civiles.

### **FERMETURE DE L'AVENUE GREENE**

Les membres du Comité plénier du Conseil discutent de la fermeture de l'avenue Greene jusqu'en 2019 en raison des travaux liés au projet de l'échangeur Turcot.

- **Il est convenu** que, pendant la période de construction, le Conseil recommandera au MTQ de fermer l'avenue Greene à la circulation automobile et d'installer une voie cyclable et une voie piétonne. La Ville demandera au MTQ de garder le secteur propre.
- **Il est convenu** que la Ville demandera la reprogrammation des feux de circulation situés à l'intersection du boulevard Dorchester et de l'avenue Greene afin de prolonger la durée de la traversée des piétons au-delà des 20 secondes actuellement octroyées.

### **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL**

M<sup>e</sup> Dobbie informe les membres du Comité plénier du Conseil sur le projet de « Règlement relatif au respect du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Westmount » et sur la façon de mettre sur pied un code d'éthique et de déontologie pour une municipalité. Spécifiquement, les dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* déterminent le contenu qui doit être intégré au code régi par la *Commission municipale du Québec*.

Les dispositions relatives aux éléments suivants figurent parmi celles qui sont désormais incluses dans le projet de règlement. Il est interdit aux membres du Conseil d'accepter tout don qui peut influencer l'indépendance de son jugement ou compromettre son intégrité dans l'exercice de ses fonctions. Les membres du conseil doivent divulguer tout intérêt pécuniaire lié à une question avant les délibérations sur ladite question. Il est interdit à tout membre du Conseil d'utiliser les ressources de la municipalité à des fins autres que celles liées à l'exercice de ses fonctions. Dans les douze mois qui suivent la fin de son mandat, il est interdit aux membres du Conseil d'occuper un poste de directeur, d'administrateur ou de cadre supérieur d'une personne morale, ou un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même, ou toute autre personne, puisse tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures.

- **Il est convenu** que, à la séance ordinaire de la soirée, le Conseil présentera un avis de motion visant l'adoption du « Règlement relatif au respect du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Westmount ».

#### **POINT PERMANENT : MTQ**

Une rencontre de *bon voisinage* aura lieu le 6 février. La conseillère Kez exprime son intention d'assister à la rencontre.

#### **POINT PERMANENT : RAPPORT SOMMAIRE DE L'AGGLOMÉRATION**

À la réunion précédente du Conseil d'agglomération, les maires des villes de banlieue ont voté à l'unanimité contre le budget, puis ont quitté la réunion en guise de protestation.

#### **AFFAIRES NOUVELLES : DÉNEIGEMENT – MISE À JOUR**

Une chute de 15 centimètres de neige est attendue pour le 7 février; par conséquent, une opération de déneigement a été prévue pour le 8 février. Le budget de la Ville prévoit habituellement six opérations de déneigement, ce qui inclut transporter la neige dégagée des routes et des trottoirs vers le site de déversement. Étant donné la saison hivernale particulièrement enneigée jusqu'à présent, l'opération prévue sera la sixième de la saison.

#### **AFFAIRES NOUVELLES : COMPRESSEURS DE L'ARÉNA**

Le compresseur numéro 3 de l'aréna doit être remplacé. Dans l'intervalle, les activités peuvent se poursuivre avec les deux autres compresseurs.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

**ABSENCES**

Les membres du conseil sont priés de remettre leurs fiches d'absence à la greffière adjointe.

La réunion est ajournée à 19 h 25.

---

Anitra Bostock  
Présidente

---

M<sup>e</sup> Nicole Dobbie  
Directrice générale adjointe des  
services juridiques et greffière adjointe